

ACH

doc  
CA1  
EA9  
R93  
FRE  
1972  
janvier



# PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
SEP 8 1988  
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 93  
(Révision de janvier 1972)

## APPORT FINANCIER DU CANADA AUX NATIONS UNIES

Les frais d'exploitation des Nations Unies, tels que présentés dans le budget annuel de l'Organisation et approuvés par l'Assemblée générale, sont payés par les cotisations des pays membres. Ces cotisations sont établies suivant une formule basée sur leur capacité relative de paiement. En 1971, l'apport du Canada a été de 4.9<sup>1</sup> millions de dollars, ou 3.08 pour cent du budget ordinaire des Nations Unies. Le Canada se place au huitième rang des pays cotisants.

En plus de l'activité financée par le budget ordinaire, les Nations Unies s'occupent de vastes programmes d'assistance économique et technique payés par les contributions spontanées ou déterminées des pays membres.

Du 31 mars 1945 au 31 mars 1971, le Canada a versé environ 54.7 millions de dollars au budget ordinaire des Nations Unies et 15 millions de dollars qui représentent sa quote-part des dépenses occasionées par les opérations de maintien de la paix au Congo (ONUC)<sup>2</sup> et au Moyen-Orient (FUNU)<sup>3</sup>. Le 18 juin 1971, le Canada avait endossé pour environ 16.1 millions de dollars de frais entraînés par le maintien de son contingent de paix à Chypre (UNFICYP)<sup>4</sup>.

Durant les 26 années d'existence des Nations Unies, le Canada a versé des contributions libres dépassant 314.6 millions de dollars aux programmes spéciaux suivants des Nations Unies:

- 1 A moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.
- 2 L'ONUC a cessé ses activités le 30 juin 1964.
- 3 La FUNU a été retirée en juin 1967.
- 4 Ce chiffre représente le supplément des dépenses engagées par rapport au coût de l'entretien de ces mêmes Forces au Canada.

S 3971014